

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal
N°2022-021
PARTICIPATION DES COMMUNES AU SIVOM**

Séance du : 21 mars 2022
Date de convocation : 16 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-et-un mars, à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : GILBERT Hervé à FAUST Alain

Absent: GILBERT Herve, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM sans calendrier pré établi.

Il propose de délibérer sur les montants, 418 020.17 € pour la commune de La Grave et demande que cette somme soit versée au plus tard le 31 octobre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le montant de 418 020.17 € et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours et mois et ans susdits

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 23 mars 2022

Date affichage : 23 mars 2022

